

PARIS, le 4 juillet 1994

**N o t e**

**à l'attention de Monsieur  
le Président de la République**

**(S/c de Monsieur le Secrétaire Général)**

**O B J E T : Rwanda : Comité restreint du 4 juillet 1994.**

I - Le Premier ministre a demandé que la note ci-jointe, rédigée par les cabinets de MM. Léotard et Juppé, vous soit transmise. Il en a approuvé, lors du comité restreint du 4 juillet, les conclusions :

- maintien de la zone humanitaire telle que définie le 2 juillet (Kibuyé - Gikongoro - Cyangugu)

- instructions données à nos forces de s'opposer dans cette zone à toute pénétration de groupes armés et à toute activité militaire. Il n'est pas envisagé dans l'immédiat de désarmer les FAR et les milices qui s'y trouvent.

Un effort de communication devra être fait pour que les médias n'interprètent pas notre position comme étant hostile au FPR.

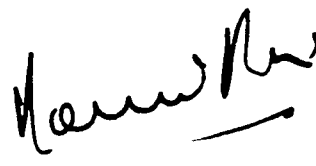
II - Le Premier ministre, sur proposition du ministre des Affaires étrangères, a également demandé que la date limite (fin juillet)

fixée à notre opération soit rappelée et que des contacts soient pris avec le commandement de la MINUAR et le Secrétariat général de l'ONU pour commencer à organiser notre relève. Celle-ci pourrait être assurée partiellement par la force inter-africaine que le Premier ministre souhaite voir mise en place.

Selon M. Juppé, la position du FPR pourrait évoluer favorablement vers un cessez-le-feu maintenant que la victoire de Kigali lui est acquise. C'est le sentiment que notre ambassadeur en Ouganda a retiré d'une conversation avec le chef militaire du FPR, Paul Kagamé, que le Président Museveni avait convoqué à Kampala à son retour de Paris. Par ailleurs, Paul Kagame ne serait pas hostile à la création de zones humanitaires.

*Po* 

Général QUESNOT

*Po* 

Bruno DELAYE